

PROCEDURE DE REASSORT

En cas de perte, de vol ou de non réception de votre courrier de vote, **vous avez la possibilité, pendant l'ouverture du scrutin, de demander un nouvel identifiant (ainsi qu'un nouveau code scrutin pour les orthophonistes).**
Le nouvel identifiant envoyé (par sms ou par message vocal), invalidera le précédent identifiant généré.

1

Elections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé 2021

USER GUIDE GUIDE DE L'ÉLECTEUR AIDE / FAQ

Bienvenue

Identifiant

Code de sécurité

CONNEXION

Si vous n'avez pas reçu vos codes de connexion, vous pouvez demander le renvoi automatique de vos identifiants en cliquant ici.

Sur la page d'authentification, cliquez sur le lien « Si vous n'avez pas reçu vos codes de connexion »

2

Elections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé 2021

REVENIR SUR LE SITE

Demande de renvoi des vos identifiants

Nom (patronymique)

Date de naissance (au format JJ/MM/AAAA)

Code commune de naissance (Code INSEE à 3 caractères) Cliquez sur le bouton "i"

N° RPPS (toute profession sauf infirmiers et orthophonistes) Cliquez sur le bouton "i"

N° ADELI (infirmiers et orthophonistes uniquement) Cliquez sur le bouton "i"

N° Ordinal (toute profession sauf orthophonistes)

VALIDER

Saisissez les informations personnelles permettant de vous identifier puis cliquez sur valider



Détail des informations à saisir en page 2 de ce document

3

Elections aux Unions Régionales des Professionnels de Santé 2021

USER GUIDE GUIDE DE L'ÉLECTEUR AIDE / FAQ

Modalité de réception

Numéro de téléphone portable

Je n'ai pas de téléphone portable

OBTENIR UN NOUVEL IDENTIFIANT

Saisissez votre numéro de téléphone pour recevoir votre nouvel identifiant par sms (ou message vocal si saisie d'un numéro de téléphone fixe) puis cliquez sur « obtenir un nouvel identifiant »

PROCEDURE DE REASSORT

Informations concernant la liste des données personnelles à saisir lors du processus de réassort

Nom (patronymique) :

Saisissez votre nom de naissance

Date de naissance :

Au format : JJ/MM/AAAA

Code commune de naissance ou Code Commune INSEE à 3 caractères

Il s'agit des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} caractères de votre n° de Sécurité Sociale disponible sur votre carte vitale

Numéro RPPS (pour toute profession sauf pour les infirmiers et les orthophonistes)

Le numéro RPPS se situe sur la carte de professionnel de santé au-dessus des noms et prénoms.

Il comporte 11 caractères et est disponible sur <https://annuaire.sante.fr>

Numéro ADELI (pour les infirmiers et orthophonistes uniquement)

Le numéro ADELI se situe sur la carte de professionnel de santé au-dessus des noms et prénoms.

Il comporte 9 caractères et est disponible sur <https://annuaire.sante.fr>

Numéro ORDINAL (sauf pour les orthophonistes)

Pour les Médecins : Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription.

La structure de ce numéro est « *code département / compteur* », où :

- Le « *code département* » est le code INSEE du département à 2 chiffres à l'exception des codes suivants :
CS pour Corse du Sud // HC pour Haute Corse // GD pour Guadeloupe // MA pour Martinique //
GY pour Guyane // RE pour Réunion // MY pour Mayotte
- Le « *compteur* » est composé de 4 ou 5 chiffres.

Pour les Chirurgiens-Dentistes : Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription; Il est composé de caractères numériques uniquement.

Pour les Infirmiers : Votre numéro ordinal, ou numéro national, figure sur votre carte professionnelle. Il est composé de caractères numériques uniquement

Pour les Masseurs-Kinésithérapeutes : Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription; Il est composé de caractères numériques uniquement.

Pour les Pharmaciens : Votre numéro ordinal se trouve sur votre carte d'inscription. Il est composé de caractères numériques uniquement.

La lettre ne fait pas partie du numéro ordinal.



Exemple : 31/12345 ou MA/12345

